Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 6 mai 2025, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement et le projet de résolution approuvant le projet particulier décrits ci-après :

- *Projet particulier PPVL-2025-33 visant à permettre la construction d'un abri à vélos en marge avant d'un immeuble commercial situé au 201, place Charles-Le Moyne (lot 2 630 627) (district de Saint-Charles)*.

  La zone concernée C22-374 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.

  L'article 6 du projet particulier est susceptible d'approbation référendaire.

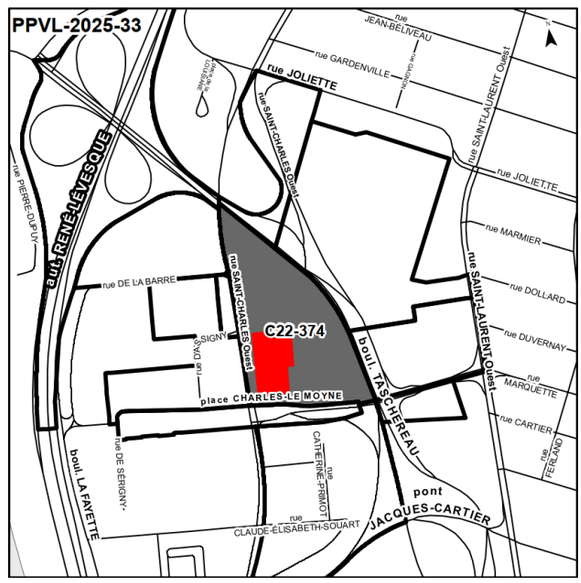

- Projet de *Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme*.

  Ce projet de règlement remplace le *Règlement 01-4501 sur le zonage*, le *Règlement de zonage 2001-Z-439*, le *Règlement 01-4502 sur le lotissement*, le *Règlement sur le lotissement 2001-L-440*, le *Règlement de plan d'aménagement d'ensemble 2001-PAE-442*, le *Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures*, le *Règlement VL-2013-560 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale du secteur LeMoyne* et le *Règlement VL-2017-696 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*.

  Il s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

  Ce projet de règlement fera l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de l'arrondissement ultérieurement.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement et de ce projet de résolution aura lieu le 3 juin 2025 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et ce projet de résolution approuvant le projet particulier, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'adresse suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et ce projet de résolution approuvant le projet particulier à cette adresse : www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements, ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 22 mai 2025.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil